ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

coppie de la lettre écrite de la
part de l'académie a M. de Villiers
chirurgien au mans le 12 mars 1762.

DE CHIRURGIE

Jay reçu M. votre lettre du 21. fev. dr et je l'ay
lüe a l'académie dans la séance d'hier. elle m'a
chargé de vous mander qu'elle s'en tenoit a ce
qu'elle avoit prononcé dans celle du 11. fev.
et que led. M. Dubourg a qui j'ay fait remettre
votre lettre paroissoit avoir de la peine a publier
l'extrait de nos regitres, c'étoit a vous Monsieur,
a le solliciter pour cela, parceque faute d'y
satisffaire, la radiation sur la liste des correspondans
sera remise en délibération et que vraisemblablement
elle aura lieu.

c'en a vous, Monsieur, a voir lequel des deux
partis vous voulés preferer.

quant a ce que vous demandés s'il vous est
permis de continuer a travailler a vos bandages,
comment il faut vous y prendre pour le faire
sçavoir au public &c. la reponce a cela est
dans l'extrait des regitres du 11. fev. vous y
verrés que l'académie vous blâme d'avoir pris
le titre de correspondant dans vos annonces,

ARC 8 d 7 n°3

car d'ailleurs l'academie n'a point d'autorité
sur vous. voila pourquoy elle n'a rien a dire a
votre annonce dans l'almanach manceau,
non plus que dans tout ce que vous imprimerez
en ne prenant point ce titre. au surplus
Monsieur, j'ay fait ce qu'il m'a été possible pour
tâcher d'engager l'academie a s'en tenir a
votre retractation par lettre, et je n'y ay pas
reüssi. je suis tres parfaitement &c. signé Morand